



ANNONCE DE COMPÉTITION
Championnats de section BMO – Patinage Canada 2009
Section Québec

Dates : 6 au 9 novembre 2009
Lieu : Québec
Hôte : Québec
Sanctionnés par : Patinage Canada # P-08-003

TABLE DES MATIÈRES	PAGE
But des championnats de section	1
Renseignements généraux	1
Personnes-ressources du comité organisateur local	1
Patinoires.....	2
Admissibilité aux compétitions	2
Conditions exigées pour l'inscription.....	2
Inscription des concurrents	3
Exigences en matière de tests et d'âge	4
Sélection des concurrents	7
Précisions concernant les épreuves	9
Inscription et glace d'entraînement	14
Accréditation des entraîneurs.....	15
Système de notation.....	15
Musique	15
Prix	16
Hébergement.....	16
Accidents et responsabilité.....	16
Politique sur les appareils-photos et les caméras.....	16
Renseignements concernant les billets.....	17

BUT DES CHAMPIONNATS DE SECTION

Les championnats de section permettent de repérer les meilleurs patineurs de chaque province (l'Ontario compte quatre sections) et de les faire avancer à la prochaine ronde de compétitions de qualification en vue des Championnats nationaux juniors et des Championnats canadiens. Les championnats de section représentent la première expérience d'un patineur du volet de la compétition et, d'un point de vue technique, ils doivent être organisés de façon aussi semblable que possible que les Championnats canadiens sur le plan des règlements et de l'expérience de compétition.

Chacun des championnats de section a pour commanditaire principal BMO et peut être commandité au niveau local, conformément aux lignes directrices sur le marketing de Patinage Canada. La planification et l'exécution de chaque championnat de section sont déléguées à la section ou à son comité hôte avec l'appui de Patinage Canada au niveau national, et la compétition relève de la surveillance technique d'un représentant technique désigné par la section. Patinage Canada fournit à chaque section une trousse d'orientation qui décrit les responsabilités associées à la participation de BMO.

Les championnats de section permettent à la section de présenter et de reconnaître ses patineurs talentueux, de former les officiels et les bénévoles, de remercier les commanditaires et d'offrir un divertissement aux admirateurs du patinage de la province.

En vertu des règlements de Patinage Canada, tous les championnats de section doivent être terminés au plus tard le premier dimanche qui suit le 30 novembre de l'année de patinage en cours.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les championnats de section BMO – Patinage Canada de 2009 se dérouleront conformément aux règlements énoncés dans le Manuel des règlements de Patinage Canada. Consultez la section 7400, Compétitions et championnats de qualification, et la section 5000 pour obtenir des renseignements techniques particuliers.

Les règlements qui régissent les championnats de section s'appliquent aussi à toute ronde éliminatoire de sous-section ou de section, à moins d'indication contraire dans la présente annonce de compétition.

S'il y a quatre concurrents ou moins dans un championnat de section (8 ou moins au Québec), la section peut décider d'annuler la compétition et peut approuver l'inscription des concurrents pertinents à la compétition Défi BMO – Patinage Canada dans la même catégorie (le cas échéant).

PERSONNES-RESSOURCES

Président de la compétition
Assistants du Président

Éric Bergeron
Madeleine Dumont
Carole Bellerose

Président du comité organisateur local

Rémi Gibara, Céline Tardif-Trudel, Sonia Alain

PATINOIRES

Patinoire de compétition Glace 1 et 2

Centre sportif de Ste Foy
Patinoire Robert-Chevalier
Patinoire Roland-Couillard
930, rue Roland-Beaudin
Québec (QC) G1V 4H8

Dimensions de la patinoire

85 x 200

85 x 200

Patinoire de compétition Glace 3

Aréna Les Saules
2650, D'Alembert
Québec (QC) G1P 4H8

Dimensions de la patinoire

85 x 200

Patinoire de compétition Glace 4

Centre Communautaire Michel-Labadie
3705, ave Chaveau
Québec (QC) G2C 1A3

Dimensions de la patinoire

85 x 200

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (règlement 5401 de Patinage Canada)

Les participants aux épreuves des Championnats canadiens et aux épreuves de qualification des Championnats canadiens doivent :

- (1) **PERSONNE ADMISSIBLE** : être des personnes admissibles telles que définies à la section 2100 du Manuel des règlements de Patinage Canada.
- (2) **MEMBRE ASSOCIÉ** : être membres associés en règle de l'Association.
- (3) **CITOYENNETÉ CANADIENNE** : être citoyens canadiens selon la Loi de 1985 sur la citoyenneté ou, si sujets étrangers, avoir un statut de résident permanent et résider au Canada depuis au moins un an avant la date de la tenue des championnats auxquels ils désirent participer. Si le participant est également d'âge légal, il doit signer, en toute bonne foi, son intention de devenir citoyen canadien. Si le participant n'est pas canadien et qu'il est mineur, lui-même et ses parents (ou les tuteurs si les parents sont décédés) doivent signer, sous serment, auprès du chef de la direction générale de Patinage Canada, une déclaration indiquant son intention de devenir citoyen dès que ce sera légalement possible.

Dans le cas d'un couple de patinage ou de danse sur glace, au moins un des deux partenaires doit avoir la citoyenneté canadienne. L'autre partenaire peut être citoyen ou résident de n'importe quel autre pays membre de l'UIP et ne doit pas nécessairement résider au Canada.

- (4) **POLITIQUE ANTIDOPAGE ET PROGRAMME DE CONTRÔLE ANTIDOPAGE** : accepter d'observer les règlements généraux et les règlements de l'Association concernant les contrôles antidopage effectués avec ou sans préavis, comme le détermine régulièrement le conseil d'administration. Ces règlements s'intitulent « Politique antidopage et Programme de contrôle antidopage de Patinage Canada » et seront mis à la disposition des participants éventuels qui en font la demande à leur section ou au bureau national. (Consulter les Politiques et procédures de Patinage Canada.)

CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION (partie du règlement 5402 de Patinage Canada)

- (1) **EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS** : Les concurrents qui désirent participer aux championnats de section et aux compétitions de qualification menant à ces championnats

doivent avoir réussi les tests énumérés au règlement 5404 de Patinage Canada (voir ci-dessous) avant le 1^{er} octobre qui précède les championnats. Un patineur qui a réussi un test ou une partie d'un test supérieur peut aussi être considéré comme admissible, à condition de satisfaire aux exigences minimales de test. Par exemple, un patineur qui a réussi le programme libre junior, mais aucune autre partie du test de compétition, est admissible aux épreuves de la catégorie novice s'il satisfait aux autres conditions d'admissibilité.

- (2) **EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÂGE** : Les concurrents qui désirent s'inscrire aux championnats de section et aux épreuves de qualification menant à ces championnats doivent respecter les limites d'âge stipulées au règlement 5404 (voir ci-dessous).

INSCRIPTION DES CONCURRENTS

Les formulaires d'inscription dûment remplis doivent être envoyés au coordonnateur de votre section, accompagnés des droits d'inscription au nom de « Fédération de patinage artistique du Québec au plus tard le **1 octobre 2008 à 16h00** :

Championnats de section- BMO – Patinage Canada 2009
Section Québec
a/s Diane Choquet, Coordonnatrice
4545, Pierre-de Coubertin
CP 1000, Succ M
Montréal (Québec) H1V 3R2

L'acceptation des inscriptions reçues en retard est à la discrétion de la section, en consultation avec le représentant technique.

L'admissibilité de tous les concurrents doit être vérifiée par la section, en consultation avec le bureau national de Patinage Canada.

Remarque : tous les patineurs devraient mettre à jour leur « profil personnel » dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.

Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont les suivants :

Patinage en simple

Pré-juvénile et Juvénile :	80 \$	pour chaque inscription
Pré-novice à Senior :	160 \$	pour chaque inscription

Danse :

Pré-juvénile « B » :	75 \$	par couple
Pré-juvénile « A » à Senior:	150 \$	par couple

Patinage en couple :

Juvénile :	75 \$	par couple
Pré-novice à Senior	150 \$	par couple

RESTRICTIONS CONCERNANT L'INSCRIPTION (partie du règlement 5403 de Patinage Canada)

(1) CHAMPIONNATS NATIONAUX JUNIORS :

- (a) **COMPÉTITION DANS LA MÊME DISCIPLINE D'UNE MÊME ÉPREUVE** : Aucun concurrent ne peut participer plus de trois fois dans la même discipline (patinage en simple, patinage en couple ou danse) à la même épreuve (juvénile, pré-novice, novice) des Championnats nationaux juniors.
- (b) **VAINQUEUR D'UNE ÉPREUVE** : Le vainqueur d'une épreuve de patinage en simple, de patinage en couple ou de danse n'est pas admis à participer de nouveau à la même épreuve.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS ET D'ÂGE POUR LA PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS

(1) ÉPREUVES PRÉ-JUVÉNILES :

- (a) **PATINAGE EN SIMPLE** :
 - (i) **TEST** : Avoir réussi le test Préliminaire de style libre ou de niveau supérieur
 - (ii) **ÂGE** : Les concurrents pré-juvéniles de patinage en simple doivent être âgés de moins de 11 ans (femme) et de moins de 12 ans (hommes) avant le 1^{er} juillet qui précède la compétition
- (b) **DANSE « A »** :
 - (i) **TEST** : Avoir réussi le test Préliminaire de danse ou de niveau supérieur
 - (ii) **ÂGE** : Aucune limite d'âge
- (c) **DANSE « B »** :
 - (i) **TEST** : Avoir réussi au moins une danse du test préliminaire de danse.
 - (ii) **ÂGE** : Aucune limite d'âge

(2) ÉPREUVES JUVÉNILES :

- (a) **PATINAGE EN SIMPLE** :
 - (i) **TEST** : avoir réussi le test juvénile de compétition de patinage en simple ou de niveau supérieur.
 - (ii) **ÂGE** : Les concurrents juvéniles de patinage en simple doivent être âgés de moins de 12 ans (femmes) et de moins de 13 ans (hommes) avant le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
- (b) **PATINAGE EN COUPLE** :
 - (i) **TEST** : avoir réussi le test juvénile de compétition de patinage en couple ou de niveau supérieur.
 - (ii) **ÂGE** : aucune restriction.

(c) **DANSE :**

- (i) **TEST :** avoir réussi le test complet junior bronze de danse ou de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE :** aucune restriction.

(2) ÉPREUVES PRÉ-NOVICES :

(a) **PATINAGE EN SIMPLE :**

- (i) **TEST :** avoir réussi le test pré-novice de compétition de patinage en simple ou de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE :** aucune restriction

(b) **PATINAGE EN COUPLE :**

- (i) **TEST :** avoir réussi le test pré-novice de compétition de patinage en couple ou de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE :** aucune restriction.

(c) **DANSE :**

- (i) **TEST :** avoir réussi le test pré-novice de compétition de danse et le test complet de danse senior bronze ou de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE :** aucune restriction.

(3) ÉPREUVES NOVICES :

(a) **PATINAGE EN SIMPLE :**

- (i) **TEST :** avoir réussi le test novice de compétition de patinage en simple ou de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE :** aucune restriction.

(b) **PATINAGE EN COUPLE :**

- (i) **TEST :** avoir réussi le test novice de compétition de patinage en couple ou de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE :** aucune restriction.

(c) **DANSE :**

- (i) **TEST :** avoir réussi le test novice de compétition de danse ou de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE :** aucune restriction

(4) ÉPREUVES JUNIORS :

(a) PATINAGE EN SIMPLE :

- (i) **TEST** : avoir réussi le test junior de compétition de patinage en simple ou de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE** : conformément aux critères d'âge pour les épreuves juniors de l'UIP.

(b) PATINAGE EN COUPLE :

- (i) **TEST** : avoir réussi le test junior de compétition de patinage en couple ou de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE** : aucune restriction

(c) DANSE :

- (i) **TEST** : avoir réussi le test junior de compétition de danse ou de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE** : conformément aux critères d'âge pour les épreuves juniors de l'UIP.

Exigences d'âge pour les épreuves juniors de l'UIP

Junior	Femmes : avoir moins de 19 ans avant le 1 ^{er} juillet qui précède la compétition	Hommes : avoir moins de 19 ans avant le 1 ^{er} juillet qui précède la compétition	Patinage en couple : aucune restriction	Danse : avoir moins de 19 ans pour les femmes et moins de 21 ans pour les hommes, avant le 1 ^{er} juillet qui précède la compétition
---------------	--	--	---	---

(5) ÉPREUVES SENIORS :

(a) PATINAGE EN SIMPLE :

- (i) **TEST** : avoir réussi le test senior de compétition de patinage en simple.
- (ii) **ÂGE** : aucune restriction.

(b) PATINAGE EN COUPLE :

- (i) **TEST** : avoir réussi le test senior de compétition de patinage en couple.
- (ii) **ÂGE** : aucune restriction.

(c) DANSE :

- (i) **TEST** : avoir réussi le test senior de compétition de danse.
- (ii) **ÂGE** : aucune restriction.

SÉLECTION DES CONCURRENTS DE 13 CHAMPIONNATS DE SECTION BMO – PATINAGE CANADA QUI AVANCERONT AUX COMPÉTITIONS DÉFI DE L'EST ET DÉFI DE L'OUEST, AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX JUNIORS ET AUX CHAMPIONNATS CANADIENS (parties des règlements 7403 ET 7407 de Patinage Canada)

(1) PATINEURS JUVÉNILES AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX JUNIORS :

- (a) **ÉPREUVES JUVÉNILES À L'EXCEPTION DU QUÉBEC :** Les concurrents juvéniles qui se classent en première place à chacune des épreuves de qualification de la section, excepté la section du Québec, peuvent être choisis pour représenter la section aux Championnats nationaux juniors, mais le choix des concurrents est laissé à la discrétion de la direction de la section.
- (b) **ÉPREUVES JUVÉNILES AU QUÉBEC :** Les concurrents juvéniles qui se classent en première et deuxième places à chacune des épreuves de qualification de la section du Québec peuvent être choisis pour représenter la section aux Championnats nationaux juniors, mais le choix des concurrents est laissé à la discrétion de la section.

(2) PATINEURS PRÉ-NOVICES, NOVICES ET JUNIORS AUX COMPÉTITIONS DÉFI DE L'EST ET DÉFI DE L'OUEST DE PATINAGE CANADA :

- (a) **ÉPREUVES PRÉ-NOVICES, NOVICES ET JUNIORS À L'EXCEPTION DU QUÉBEC :** Les concurrents pré-novices, novices et juniors qui se classent en première, deuxième, troisième et quatrième places à chacune des épreuves de qualification de la section, excepté la section du Québec, peuvent être choisis pour représenter la section lors de la compétition Défi de Patinage Canada appropriée, mais le choix de moins de quatre concurrents est laissé à la discrétion de la direction de la section.
- (b) **ÉPREUVES PRÉ-NOVICES, NOVICES ET JUNIORS AU QUÉBEC :** Les concurrents pré-novices, novices et juniors qui se sont classés parmi les huit premiers à l'épreuve de qualification de la section du Québec peuvent être choisis pour représenter la section à la compétition Défi de Patinage Canada appropriée, mais le choix de moins de huit concurrents est laissé à la discrétion de la direction de la section.

(3) PATINEURS SENIORS AUX COMPÉTITIONS DÉFI :

- (a) **TOUTES LES ÉPREUVES SENIORS :** Les concurrents seniors qui se classent en première, deuxième, troisième ou quatrième places (premier à huitième inclusivement au Québec) à l'épreuve de qualification des championnats de section peuvent être choisis pour représenter leur section à la compétition Défi, sans autre qualification.
- (b) **CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES DES PATINEURS AYANT DES AFFECTATIONS INTERNATIONALES :** Les concurrents qui s'inscrivent aux épreuves seniors des championnats de section et qui ont été choisis pour participer à un compétition du Grand Prix senior ou qui se sont qualifiés pour la finale du Grand Prix junior seront automatiquement inscrits à l'épreuve senior des Championnats canadiens dans la même discipline, au cours de la même saison de compétition.

Les concurrents qui s'inscrivent aux épreuves seniors des championnats de section et qui ont été choisis pour participer à une compétition du Grand Prix junior ou à une

compétition internationale senior seront automatiquement inscrits à la compétition Défi senior dans la même discipline, au cours de la même saison de patinage.

- (c) **EXEMPTIONS AUTOMATIQUES SENIORS** : Les concurrents seniors qui se sont classés en première, deuxième ou troisième place aux Championnats canadiens de l'année précédente seront automatiquement autorisés à participer aux Championnats canadiens.

(4) PATINEURS EXEMPTÉS :

Les concurrents à qui on aura accordé des exemptions pour les épreuves des championnats de section (voir la *Politique sur les exemptions* dans le manuel des **Politiques et procédures**) pourront s'inscrire aux épreuves de la compétition Défi de Patinage Canada ou des Championnats canadiens pertinentes sans autre forme de qualification.

(5) REMPLAÇANTS :

Le concurrent qui s'est classé suivant lors des épreuves des compétitions Défi de l'Ouest et Défi de l'Est pourra remplacer un concurrent qui se retire avant le début de l'épreuve.

SÉLECTION DES CONCURRENTS DES COMPÉTITIONS DÉFI BMO – PATINAGE CANADA QUI AVANCERONT AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX JUNIORS ET AUX CHAMPIONNATS CANADIENS (partie du règlement 7407 de Patinage Canada)

- (1) **RÉSULTAT FINAL** : Le résultat final, pour chacune des épreuves des compétitions Défi de l'Ouest et Défi de l'Est, déterminera les concurrents admissibles à l'épreuve équivalente des Championnats canadiens ou des Championnats nationaux juniors tel qu'indiqué ci-dessous. (Pour le choix des concurrents aux Championnats nationaux juvéniles à juniors, consultez le règlement 7403.)
 - (a) **PRÉ-NOVICE** : Chaque compétition Défi, de l'Ouest et de l'Est, peut inscrire les patineurs qui se sont classés dans le premier tiers du groupe (arrondi au nombre entier supérieur) ou les huit meilleurs patineurs (selon le plus élevé) à chaque épreuve pré-novice des Championnats nationaux juniors. Le nombre sera établi à partir du nombre de patineurs qui auront reçu des notes et un classement pour au moins une partie de la compétition.
 - (b) **NOVICE** : En plus des exemptions individuelles au niveau novice, chaque compétition Défi, de l'Ouest et de l'Est, peut inscrire les patineurs qui se sont classés dans le premier tiers du groupe (arrondi au nombre entier supérieur) ou les huit meilleurs patineurs (selon le plus élevé) à chaque épreuve novice des Championnats nationaux juniors. Le nombre sera établi à partir du nombre de patineurs qui auront reçu des notes et un classement pour au moins une partie de la compétition.
 - (c) **JUNIOR** : En plus des exemptions individuelles des patineurs juniors, chaque compétition Défi, de l'Ouest et de l'Est, de Patinage Canada peut inscrire les patineurs qui se sont classés dans la première moitié du groupe (arrondi au nombre entier supérieur) ou les dix meilleurs patineurs (selon le plus élevé) à chaque épreuve junior des Championnats canadiens. Le nombre sera calculé à partir du nombre de patineurs qui auront reçu des notes et un classement pour au moins une partie de la compétition.

- (d) **SENIOR :**
- (i) **PATINAGE EN SIMPLE SENIOR :** Le nombre maximum de concurrents aux épreuves seniors de patinage en simple est de 18. Ces concurrents seront inscrits conformément aux dispositions du paragraphe (e) ci-dessous.
 - (ii) **PATINAGE EN COUPLE SENIOR :** Le nombre maximum de concurrents aux épreuves seniors de patinage en couple est de 12. Ces concurrents seront inscrits conformément aux dispositions du paragraphe (e) ci-dessous.
 - (iii) **DANSE SENIOR :** Le nombre maximum de concurrents aux épreuves seniors de danse est de 15. Ces concurrents seront inscrits conformément aux dispositions du paragraphe (e) ci-dessous.
- (e) **DÉTERMINATION DES CONCURRENTS SENIORS :** Les inscriptions aux épreuves seniors des Championnats canadiens seront faites selon l'ordre de priorité suivant, jusqu'à ce que le nombre maximum de concurrents pour l'épreuve pertinente ait été atteint :
- (i) premièrement, les concurrents qui ont reçu une exemption automatique ou individuelle;
 - (ii) les autres concurrents seront déterminés en fonction des résultats à l'épreuve senior de la compétition Défi de Patinage Canada, le cas échéant.
- (f) **QUOTA NORMAL AUX CHAMPIONNATS CANADIENS QUI N'EST PAS COMBLE :** Lorsqu'une épreuve aux Championnats canadiens n'est pas comble (c'est-à-dire 20 concurrents dans une épreuve junior, 18 dans une épreuve senior de patinage en simple, 12 dans une épreuve senior de patinage en couple et 15 dans une épreuve senior de danse) après qu'on a combiné le nombre total d'inscriptions des compétitions Défi de l'Ouest et de l'Est, cette épreuve aura lieu, mais ne sera pas nécessairement obligatoire à aucune des compétitions Défi, que le quota maximum de l'épreuve soit dépassé ou non à l'une ou l'autre des compétitions Défi.
- (g) **REMPLAÇANTS :** Le concurrent qui s'est classé suivant lors des épreuves des compétitions Défi de l'Ouest et Défi de l'Est pourra remplacer un concurrent qui se retire avant le début de l'épreuve.

PRÉCISIONS CONCERNANT LES ÉPREUVES – CHAMPIONNATS DE SECTION BMO – Patinage Canada (partie du règlement 5303 de Patinage Canada)

- (1) **ÉPREUVES PRÉ-JUVÉNILES :** les compétitions juvéniles comprennent les deux disciplines décrites ci-dessous :
- (a) **CHAMPIONNATS DE PATINAGE EN SIMPLE CHEZ LES HOMMES ET LES FEMMES :** ces compétitions comprennent un programme libre d'une durée de 2 minutes 30 secondes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.
 - (b) **CHAMPIONNATS DE PATINAGE EN DANSE PRÉ-JUVÉNILE « A » :**
 - (i) **DANSES IMPOSÉES :** Les deux danses imposées pour les championnats de sections seront le tango Fiesta et le danse Swing.

- (ii) **DANSE LIBRE** : Une danse libre d'une durée de 2 minutes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada. Vous référer à la catégorie Juvénile danse libre. *NB : les niveaux pour les pirouettes et séquence de pas seront limité au niveau 1, pour les levées, niveau 2.
 - (c) **CHAMPIONNATS DE PATINAGE EN DANSE PRÉ-JUVÉNILÉ « B »** :
 - (i) **DANSES IMPOSÉES** : Les deux danses imposées pour les championnats de sections seront le Baby Blues et Tango Canasta.
- (2) **ÉPREUVES JUVÉNILLES** : les compétitions juvéniles comprennent les quatre disciplines décrites ci-dessous :
- (a) **CHAMPIONNATS JUVÉNILLES DE PATINAGE EN SIMPLE CHEZ LES HOMMES ET LES FEMMES** : ces compétitions comprennent un programme libre d'une durée de 2 minutes 30 secondes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.
 - (b) **CHAMPIONNATS JUVÉNILLES DE PATINAGE EN COUPLE** : cette compétition comprend un programme libre d'une durée de 2 minutes 30 secondes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.
 - (c) **CHAMPIONNATS JUVÉNILLES DE DANSE SUR GLACE** : Cette compétition se composera de deux parties :
 - (i) **DANSES IMPOSÉES** : Les deux danses imposées tirées au sort pour les championnats de sections seront le tango Fiesta et le Fourteen Step.
- **Championnats nationaux juniors** : tango Fiesta et valse européenne.
 - (iii) **DANSE LIBRE** : Une danse libre d'une durée de 2 minutes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.
- (2) **ÉPREUVES PRÉ-NOVICES** : les épreuves pré-novices comprennent quatre compétitions, comme il est décrit ci-dessous :
- (a) **CHAMPIONNATS PRÉ-NOVICES DE PATINAGE EN SIMPLE CHEZ LES HOMMES ET LES FEMMES** : Ces compétitions comprennent deux parties :
 - (i) **PROGRAMME COURT** : un programme court en musique d'une durée maximale de 2 minutes 30 secondes qui comprend le groupe d'éléments annoncé par Patinage Canada pour la saison en cours. Les groupes et les exigences sont présentés dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.

- (ii) **PROGRAMME LIBRE** : un programme libre d'une durée de 3 minutes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.
- (b) **CHAMPIONNATS PRÉ-NOVICES DE PATINAGE EN COUPLE** : cette compétition comprend deux parties :
- (i) **PROGRAMME COURT** : un programme court en musique d'une durée maximale de 2 minutes 40 secondes qui comprend le groupe d'éléments annoncé par Patinage Canada pour la saison en cours. Les groupes et les exigences sont présentés dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.
 - (ii) **PROGRAMME LIBRE** : Un programme libre d'une durée de 3 minutes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.
- (c) **CHAMPIONNATS PRÉ-NOVICES DE DANSE** : cette compétition comprend deux parties :
- (i) **DANSES IMPOSÉES** : les deux danses imposées tirées au sort pour les championnats de section sont le Fox-trot de Keats et la valse américaine.
 - **Compétitions Défi** : valse américaine et Fox-trot de Keats
 - **Championnats nationaux juniors** : tango Harris et Fox-trot de Keats
 - (ii) **DANSE LIBRE** : une danse libre en musique d'une durée de 2 minutes 30 secondes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada).
- (3) **ÉPREUVES NOVICES** : les épreuves novices comprennent les quatre compétitions suivantes :
- (a) **CHAMPIONNATS NOVICES DE PATINAGE EN SIMPLE CHEZ LES HOMMES ET LES FEMMES** : cette compétition comprend deux parties :
- (i) **PROGRAMME COURT** : un programme court en musique d'une durée maximale de 2 minutes 30 secondes qui comprend le groupe d'éléments annoncé par Patinage Canada pour la saison en cours. Les groupes et les exigences sont présentés dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.
 - (ii) **PROGRAMME LIBRE** : un programme libre en musique. La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada). La durée du programme est comme suit :
- FEMMES : 3 minutes (+ ou – 10 secondes)
 HOMMES : 3 minutes 30 secondes (+ ou – 10 secondes)

- (b) **CHAMPIONNATS NOVICES DE PATINAGE EN COUPLE** : cette compétition comprend deux parties :
- (i) **PROGRAMME COURT** : un programme court en musique, d'une durée maximale de 2 minutes 40 secondes, qui comprend le groupe des éléments énumérés dans le Manuel technique. Les groupes et les exigences sont présentés dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.
 - (ii) **PROGRAMME LIBRE** : un programme libre d'une durée de 3 minutes 30 secondes (+ ou – 10 secondes), en musique. La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.
- (c) **CHAMPIONNATS NOVICES DE DANSE** : la compétition comprend deux parties :
- (i) **DANSES IMPOSÉES** : les deux danses imposées tirées au sort pour les championnats de section sont la valse Starlight et le Blues.
Compétitions Défi : Blues et Paso Doble
Championnats nationaux juniors : valse Starlight et Kilian
 - (ii) **DANSE LIBRE** : un programme de danse libre d'une durée de 3 minutes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.

PRÉCISIONS CONCERNANT LES ÉPREUVES – CHAMPIONNATS CANADIENS BMO (partie du règlement 5304 de Patinage Canada)

- (1) **ÉPREUVES JUNIORS** : les épreuves juniors comprennent les quatre compétitions mentionnées ci-dessous :
- (a) **CHAMPIONNATS JUNIORS DE PATINAGE EN SIMPLE CHEZ LES HOMMES ET LES FEMMES** : cette compétition comprend deux parties :
 - (i) **PROGRAMME COURT** : un programme court en musique, d'une durée maximale de 2 minutes 50 secondes, qui comprend les éléments présentés dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.
 - (ii) **PROGRAMME LIBRE** : un programme libre en musique. La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada. La durée du programme est comme suit :
 - FEMMES** : 3 minutes 30 secondes (+ ou – 10 secondes)
 - HOMMES** : 4 minutes (+ ou – 10 secondes)
 - (b) **CHAMPIONNATS JUNIORS DE PATINAGE EN COUPLE** : cette compétition comprend deux parties :

- (i) **PROGRAMME COURT** : un programme court en musique d'une durée maximale de 2 minutes 50 secondes qui comprend les éléments présentés dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.
 - (ii) **PROGRAMME LIBRE** : un programme libre en musique d'une durée de 4 minutes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.
- (c) **CHAMPIONNATS JUNIORS DE DANSE** : cette compétition comprend les trois parties suivantes :
- (i) **DANSE IMPOSÉE** : la valse Starlight (championnats de section) sera exécutée (une danse imposée seulement). Les trois pièces musicales seront jouées en ordre numérique.
Compétitions Défi : Paso Doble
Championnats canadiens : valse Starlight
 - (ii) **DANSE ORIGINALE** : une danse originale dont les rythmes et les danses sont des années 1920, 1930 ou 1940. Les exigences pour ce programme seront telles qu'elles sont décrites dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada. Voir le tableau d'affichage et la communication pertinente de l'UIP (n° 1496).
 - (iii) **PROGRAMME LIBRE** : un programme de danse libre en musique d'une durée de 3 minutes 30 secondes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.
- (2) **ÉPREUVES SENIORS** : Les épreuves seniors comprennent les cinq compétitions mentionnées ci-dessous.
- (a) **CHAMPIONNATS SENIORS DE PATINAGE EN SIMPLE CHEZ LES HOMMES ET LES FEMMES** : cette compétition comprend deux parties :
 - (i) **PROGRAMME COURT** : un programme court en musique, d'une durée maximale de 2 minutes 50 secondes, qui comprend les éléments présentés dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.
 - (ii) **PROGRAMME LIBRE** : un programme libre en musique. La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada. La durée du programme est comme suit :
 - FEMMES** : 4 minutes (+ ou – 10 secondes)
 - HOMMES** : 4 minutes 30 secondes (+ ou – 10 secondes)
 - (b) **CHAMPIONNATS DE PATINAGE EN COUPLE** : cette compétition comprend deux parties :

- (i) **PROGRAMME COURT** : un programme court en musique, d'une durée maximale de 2 minutes 50 secondes, qui comprend les éléments présentés dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.
 - (iii) **PROGRAMME LIBRE** : un programme libre d'une durée de 4 minutes 30 secondes (+ ou – 10 secondes), en musique. La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.
- (c) **CHAMPIONNATS DE DANSE** : cette compétition comprend trois parties :
- (i) **DANSE IMPOSÉE** : le Paso Doble (championnats de section) sera exécuté (une seule danse imposée). Les cinq morceaux de musique seront joués en ordre numérique durant les séances d'entraînement. Le dernier (sixième) morceau de la danse ne sera mis que durant les périodes d'échauffement de chaque groupe de départ.
Compétitions Défi : Paso Doble
Championnats canadiens : valse viennoise
 - (ii) **DANSE ORIGINALE** : une danse originale dont les rythmes et les danses sont des années 1920, 1930 ou 1940. Les exigences de ce programme sont énumérées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada. Consulter le tableau d'information et les communications pertinentes de l'UIP (p. ex. n° 1449).
 - (iii) **PROGRAMME LIBRE**: un programme libre en musique d'une durée de 4 minutes secondes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada).

INSCRIPTION

Les inscriptions des patineurs, des officiels et des entraîneurs commenceront 6 novembre 2008 à 6h00 aux différents sites de compétitions.

INSCRIPTION ET GLACE D'ENTRAÎNEMENT POUR LES CHAMPIONNATS DE SECTION (conformément au règlement 7406)

- (1) **INSCRIPTION** : Les concurrents aux championnats de section doivent s'inscrire à la compétition avant leur période d'entraînement officielle qui précède immédiatement la première partie de leur épreuve.
- (2) **GLACE D'ENTRAÎNEMENT** : Après s'être inscrits ou avoir participé à une séance d'entraînement officielle prévue pour la compétition, les concurrents ne peuvent plus patiner ailleurs que sur la glace officielle d'entraînement ou de la compétition prévue pour leur épreuve. Toute infraction à ce règlement peut entraîner la suspension du concurrent de la compétition en question. Ce règlement s'applique à toutes les épreuves de qualification y compris les championnats régionaux ou de sous-section, les championnats de section, les compétitions Défi de l'Est et Défi de l'Ouest, les Championnats nationaux juniors et les Championnats canadiens.

ACCREDITATION DES ENTRAÎNEURS

Le règlement général 2403 (Politiques et procédures de Patinage Canada) s'appliquera.

Afin de recevoir une accréditation de Patinage Canada pour les championnats de section, les entraîneurs professionnels de Patinage Canada doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- être certifiés au niveau 2 du PNCE;
- être entraîneurs professionnels membres en règle de Patinage Canada;
- être titulaires d'un certificat de secourisme valide.

De plus, les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et montrer leur carte d'identité avec photo.

Deux entraîneurs par concurrente ou concurrent seront accrédités. Deux personnes seulement, choisies par le patineur, la patineuse ou le couple, seront admises au niveau de la glace.

SYSTÈME DE NOTATION

Le Système de calcul de points cumulatifs (CPC) sera utilisé pour les épreuves de catégories pré-juvéniles, juvéniles, pré-novices, novices, juniors et seniors.

MUSIQUE

La musique utilisée doit relever du domaine public ou des sociétés possédant les droits d'exécution.

Les concurrents qui font composer en tout ou en partie de la musique spécialement pour leur programme doivent se charger d'obtenir du compositeur ou de la compositrice l'autorisation écrite d'utiliser cette musique à la radio ou à la télévision ou obtenir l'autorisation voulue des sociétés possédant les droits d'exécution.

Renseignements pour les concurrents de danse : La musique de danse imposée de l'UIP, qui doit être utilisée pour toutes les séances d'entraînement et les épreuves, est la version révisée de 2001 produite par l'UIP.

Concurrents pré-juvéniles et juvéniles de danse

Seule la musique Série 8 de 2001 de Patinage Canada sera utilisée pour l'épreuve juvénile de danse.

Exigences de musique

Nouveauté pour la saison 2008, les cassettes audio ne seront PAS acceptées. Chaque patineur ou couple devra fournir **deux (2) disques compacts CDR (et non CD-RW)** lors de l'enregistrement au moins une (1) heure avant le début de son épreuve. Il ne doit y avoir qu'un seul programme par disque (sur une piste unique) et il doit être gravé en mode audio, car les mp3 ne seront pas acceptés. Le nom du concurrent, la catégorie ainsi que la durée exacte de la musique doivent y être indiqués clairement. Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs. **Nettoyez bien vos disques** et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture. Pour toutes questions techniques, écrivez à info@studiounisons.com.

Spécifications générales pour les CD

1. Il ne doit y avoir qu'un (1) seul programme enregistré sur chaque CD.

2. Le début de la musique doit être enregistré à un minimum de trois secondes et un maximum de 5 secondes de l'amorce du CD.
3. La musique doit être enregistrée en stéréo, c'est-à-dire au même volume sur les canaux gauche et droit.
4. Le nom du concurrent ou de la concurrente, suivi de la durée exacte du programme musical (non de celle de l'exécution) doivent être indiqués clairement sur le CD.
5. Chaque CD doit être présenté dans son coffret de plastique, marqué du nom du concurrent, du nom de l'épreuve et de la durée totale de la musique.
6. Les niveaux d'enregistrement de la musique peuvent atteindre un maximum de 0UV et un minimum de -8UV.

PRIX

Des médailles des championnats de section de Patinage Canada seront décernées aux trois meilleurs concurrents de chaque épreuve. Si seulement deux concurrents participent à l'épreuve, ils recevront tous deux une médaille. Si un seul concurrent est inscrit à l'épreuve, il fera une démonstration mais n'aura pas de médaille. Vous pourrez obtenir une copie de l'horaire de la remise des médailles lors de votre inscription sur place.

HÉBERGEMENT

Vous référer au dossier accessible sur le site web de la Fédération à www.patinage.qc.ca

ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉ

Patinage Canada, section Québec, Patinage Canada et l'équipe bénévole n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs doivent assumer la responsabilité de toute blessure ou de tout dommage à la personne ou à la propriété du concurrent ou de la concurrente par suite, à cause ou en raison de la tenue et de l'organisation de la compétition, et renoncer à toute réclamation contre les officiels, l'Association, la section, Patinage Canada et l'équipe bénévole ou leurs représentants; leur inscription n'est acceptée qu'à cette condition.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Politique sur les appareils-photos et les caméras

La photographie au flash est interdite. Patinage Canada vous demande de ne pas utiliser d'appareils photos, de caméras ou d'équipement vidéo durant les compétitions organisées par Patinage Canada afin d'assurer la sécurité des concurrents.

Une entreprise de vidéographie sera sur place :

M. Éric Massé

Occipital Inc.

450.616.7548 ou masse.eric@videotron.ca.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES BILLETS

- On peut se procurer des billets aux entrées des plateaux sportifs
- Les prix des billets d'entrée générale sont comme suit :

MÉTHODE	TYPE	DÉTAILS	PRIX DES BILLETS
	Billets toutes épreuves	Adultes	8\$
	Laissez-passer d'une journée	Adultes	20 \$

INSCRIPTION EN LIGNE

Mise à jour en ligne du profil des patineurs

Au moment de l'inscription aux championnats de section et autres, les athlètes doivent mettre à jour leur « profil personnel » (Connexion des membres sur le site Web de Patinage Canada). Veuillez prendre note que les éléments suivants du menu doivent être mis à jour dans le Centre de renseignements de Patinage Canada.

1. Renseignements généraux
2. Autre adresse
3. Coordonnées en cas d'urgence
4. Profil de l'athlète
5. Profil de patinage (musique et feuilles du programme planifié)

Veuillez prendre note que tous les patineurs exemptés doivent également remplir cette section.

CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS
Tout règlement ou communication que l'UIP publie durant l'été pourrait entraîner des modifications à l'annonce des Championnats de section.